

ASRD

(ASSURANCE SOLDE RESTANT DÛ)



COUVERTURE
DE VOTRE PRÊT IMMOBILIER



CARDIF LUX VIE
GROUPE BNP PARIBAS

L'assureur
d'un monde
qui change



CETTE ASSURANCE COUVRE VOTRE PRÊT IMMOBILIER ET VOUS GARANTIT LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL RESTANT DÛ EN CAS DE DÉCÈS OU D'INVALIDITÉ. SÉRÉNITÉ ASSURÉE POUR VOUS ET VOS PROCHES.

UNE ASSURANCE SOLDE RESTANT DÛ COUVRE VOTRE PRÊT IMMOBILIER EN CAS DE DÉCÈS ET/OU INVALIDITÉ

Produit d'assurance de Cardif Lux Vie l'assurance solde restant dû (ASRD) est une assurance décès associée à un prêt. **Elle s'applique pendant la durée du crédit et assure tout ou une partie du montant emprunté.**

En cas de décès ou d'invalidité de l'emprunteur, **l'ASRD prend en charge le remboursement de l'emprunt en fonction du montant qui a été assuré.** Vos proches peuvent être ainsi mis à l'abri des charges financières liées au prêt en cas de coup dur.

Cette solution assurance est personnalisée en fonction de votre situation :

- Choix du montant du capital que vous souhaitez assurer,
- Choix de la prime : prime unique ou périodique (annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle),
- Différentes formules de garantie qui vous protègent ainsi que vos proches,

LES PRIMES DE VOTRE ASSURANCE SOLDE RESTANT DÛ SONT FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

Pour les résidents, fiscalement assimilés à des résidents luxembourgeois du Grand-Duché de Luxembourg, **les primes payées au titre d'assurance solde restant dû par rapport à un prêt immobilier sont déductibles fiscalement.**

En prime périodique, le plafond maximum déductible au titre de dépenses spéciales selon l'article 111 L.I.R., s'élève à **672€ par membre du ménage.**

Lorsque l'assurance est payée en prime unique, ce plafond est plus élevé et dépend de votre situation familiale et de votre âge !

ASSURANCE SOLDE RESTANT DÙ À PRIME UNIQUE

SITUATION FAMILIALE	JUSQU'À 30 ANS	DE 31 À 49 ANS	DE 50 À 64 ANS
Contribuable	6.000 €	480 €/année	15.600 €
Contribuable + 1 enfant	7.200 €	576 €/année	18.720 €
Contribuable + 2 enfants	8.400 €	672 €/année	21.840 €
Contribuable + 3 enfants	9.600 €	768 €/année	24.960 €

AVEC L'ASSURANCE SOLDE RESTANT DÙ, VOUS SÉCURISEZ VOS EMPRUNTS

Un crédit immobilier est un engagement important, dont le remboursement reposera sur vos héritiers en cas de décès ou d'invalidité. **Une ASRD couvrant 100% du capital emprunté, et ce que le crédit repose sur une ou deux personnes, est la solution la plus adaptée pour vous apporter une sécurité maximale.**

Exemples :



Emma a contracté un emprunt immobilier de 500.000€ sur 25 ans pour acheter un appartement. Elle a décidé de prendre une ASRD couvrant la totalité de son crédit. Ainsi, en cas d'évènement malheureux, le remboursement de crédit ne reposera pas sur son fils Arthur !



Corinne et Roby viennent d'acheter une maison et ont emprunté 800.000€ sur 25 ans. Leur ASRD porte sur leurs deux têtes et couvre la totalité de leur crédit. En cas de décès de l'un d'entre eux, la totalité du capital restant dû est intégralement remboursé !



- Afin de permettre à d'anciens malades de certaines pathologies graves d'accéder à un emprunt immobilier dans des conditions acceptables ou raisonnables, le ministère de la Santé et l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA) ont signé une convention avec 8 compagnies d'assurance (dont Cardif Lux Vie) commercialisant l'ASRD, instaurant le principe du **droit à l'oubli au Grand-Duché de Luxembourg**. Vous trouverez l'intégralité de cette convention sur notre site internet : <https://cutt.ly/urwOZ8y>
- **Dès la signature de la proposition d'assurance, vous êtes couvert contre le risque de décès suite à un accident.** Cette couverture est valable 1 mois à partir de la date d'effet figurant sur votre proposition, renouvelable sur demande afin de prendre en compte l'accomplissement de vos formalités de souscription.

VOUS AVEZ UN PROJET IMMOBILIER, VOTRE CONSEILLER EST À VOTRE ÉCOUTE POUR ANALYSER AVEC VOUS VOTRE SITUATION PERSONNELLE.

